

Webinaire

16 Janvier 2025



L'accès direct en kinésithérapie :
nouvelles compétences ?

Notre programme

Déroulé des échanges



Introduction et tour de table *Pauline Hubert Bréhin*

1 - Accès direct en exercice coordonné *Adeline Kervarec*

- Point questions

2 - Accès direct dans le cadre de l'urgence *Serge Colombel*

- Point questions

3 - Hors nomenclature *Serge Colombel*

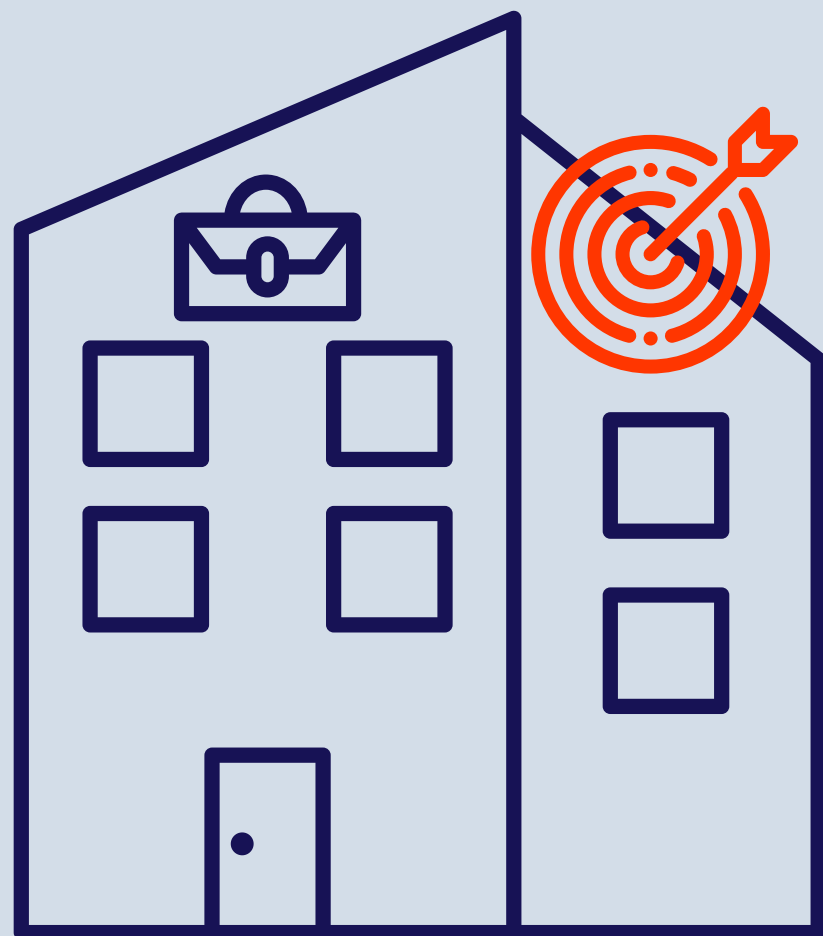
- Point questions

4 - Protocoles de coopération *Franck Adrian*

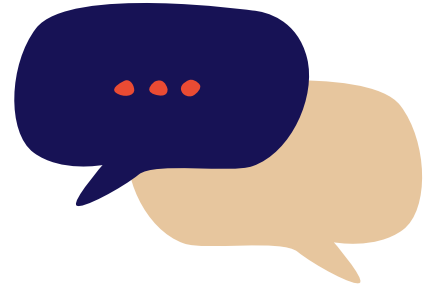
- Point questions

Conclusion *Pauline Hubert Bréhin*

Accès direct conventionnel en exercice coordonné



Quels types d'établissement ?



- les maisons de santé pluridisciplinaires ;
- les centres de santé ;
- les EHPAD ;
- les équipes de soins primaires ou spécialisés,
- les centres hospitaliers (régionaux universitaires ; spécialisés en psychiatrie ; d'instruction des armées)
- les établissements de santé,
- les hôpitaux publics ou privés ;
- les cliniques ;
- les centres de lutte contre le cancer ;
- les établissements privés d'intérêt collectif ;
- les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux

Accès direct conventionnel en exercice coordonné



Combien de séances puis-je faire ?



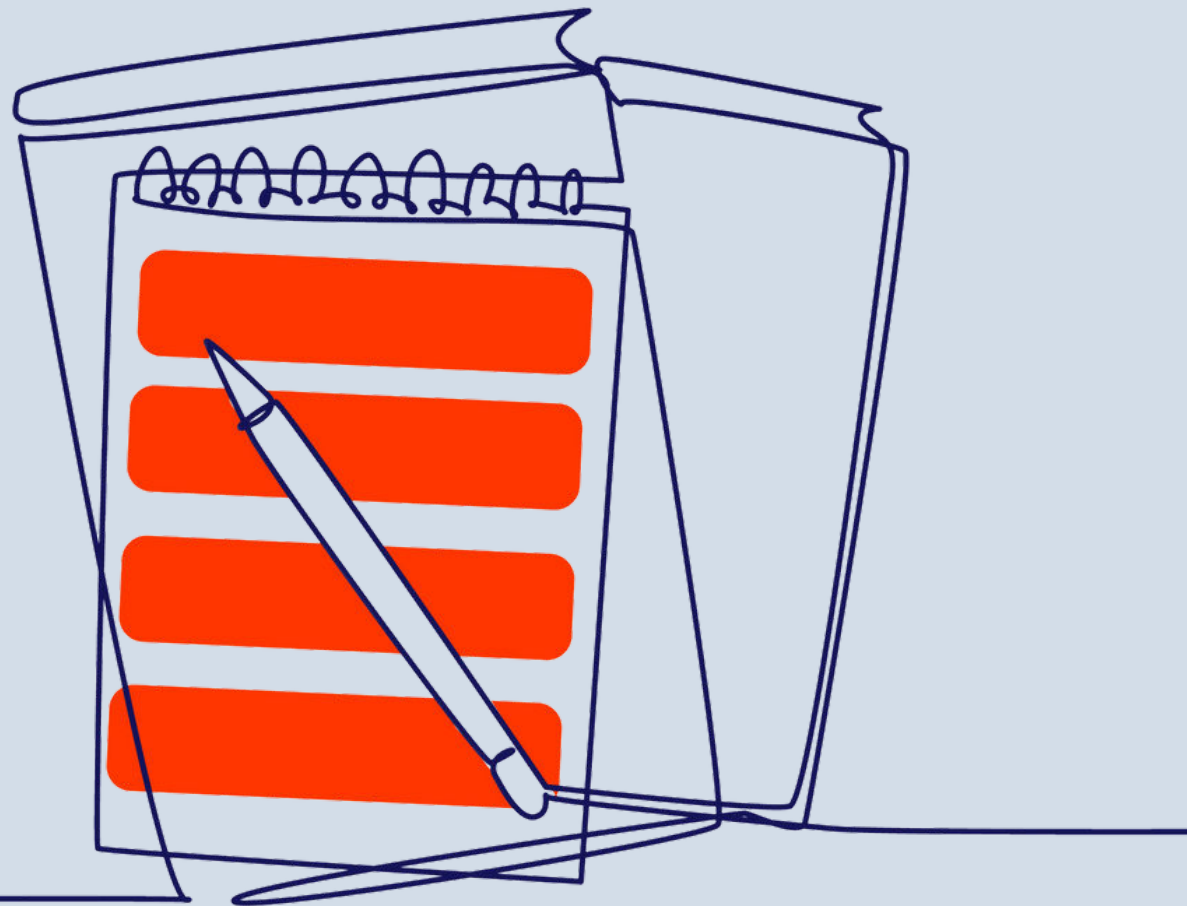
Sans diagnostic médical :

- 8 séances maximum (à réaliser dans les 3 mois) en adressant un bilan au médecin traitant et au patient

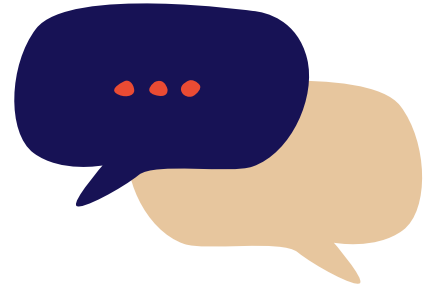
Avec diagnostic médical :

- Pas de limitation du nombre de séance.
- Bilan au médecin traitant et au patient.
- Pour pallier à tout contrôle de la caisse : garder en sa possession tout ce qui justifie que le diagnostic est connu (justificatif d'ALD, CR opératoire, CR d'hospitalisation, CR médical)

Accès direct conventionnel en exercice coordonné



En pratique ?



- Pas de document à scorer
- Je renseigne mon numéro adeli comme numéro de prescripteur
- J'adresse le bilan au médecin traitant (qui n'est pas forcément le médecin de la structure) et au patient
- Je cote mon acte en fonction de mon bilan

Accès direct dans le cadre de l'urgence et en l'absence de médecin

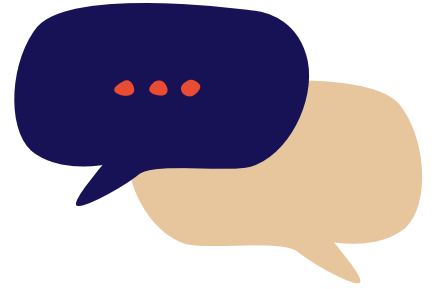


Cadre légal ?

- Loi du 16 janvier 2016

De quelle urgence parle-t-on ?

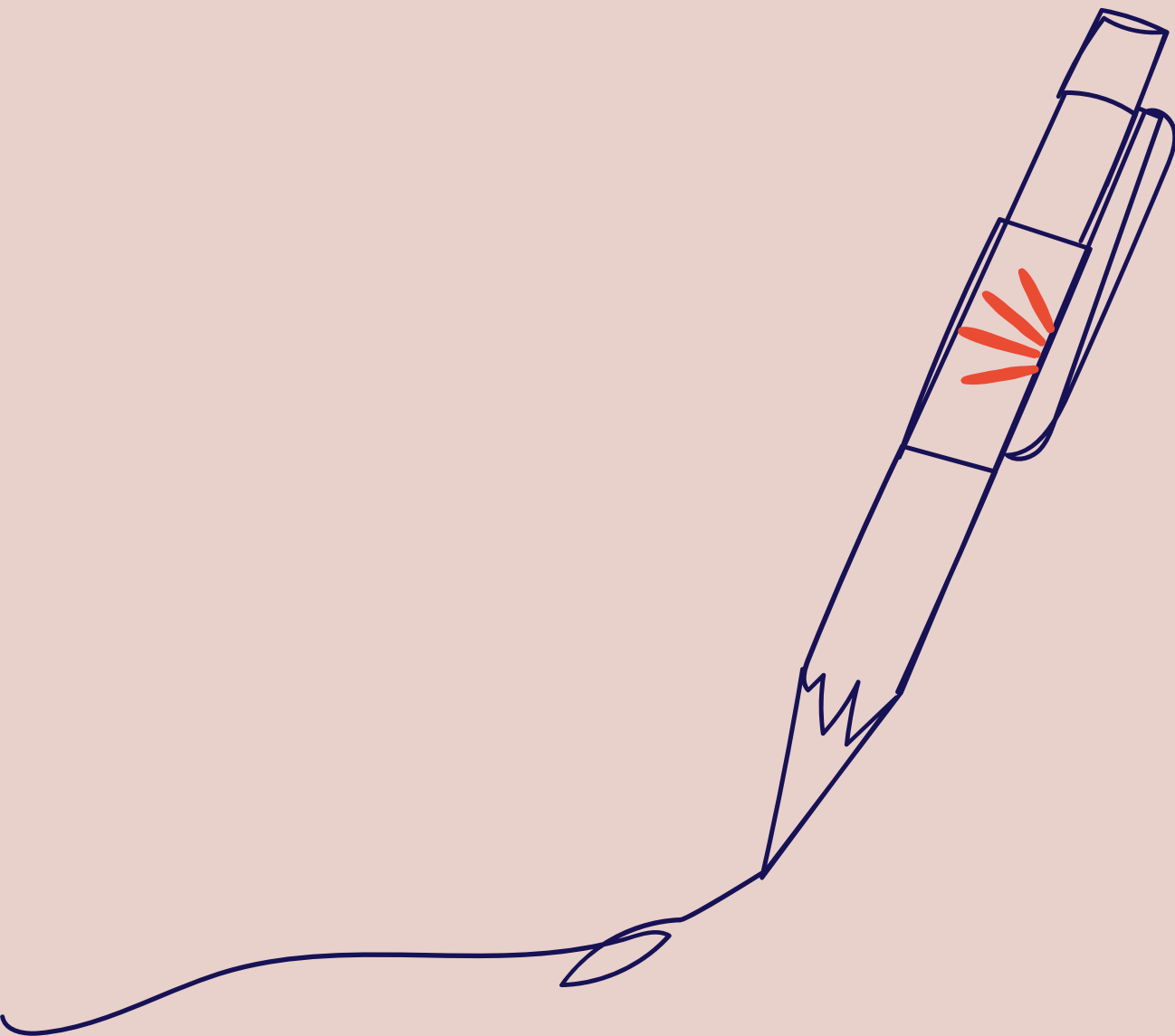
- Urgence sociale et démographique
 - Urgence ressentie
 - Urgence vraie
 - ~~Urgence extrême~~
 - ~~Urgence absolue~~
- Obligation de 1ers secours pour les secouristes diplômés



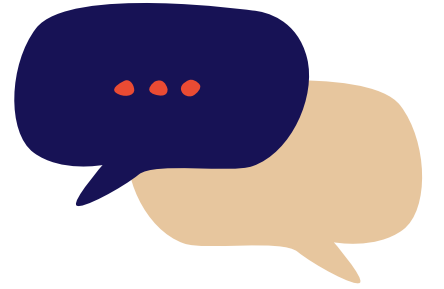
Mise en place :

- **Soins relevant** des compétences en kinésithérapie
- Information du patient et consentement
- Pas de remboursement de l'assurance maladie
- Continuité des soins : bilan au médecin/ au kiné habituel
+ 1 exemplaire à conserver pour traçabilité.

Hors nomenclature

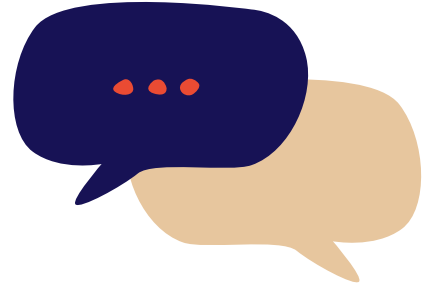


Quelles conditions ?



- Consentement éclairé du patient
- Actes non remboursés par l'assurance maladie
- Respect de bonnes pratiques
- Tarification libre : devis nécessaire si > 70 €
- Exemples d'actes hors nomenclatures
- Respect de la réglementation
- Différence entre DE et HN

Protocole de coopération en exercice coordonné



Quel but ?

- Acquisition de nouvelles compétences déléguées par le médecin

Quel cadre ?

- Décrets de mars 2020 MSP, ESP, CPTS ou structures

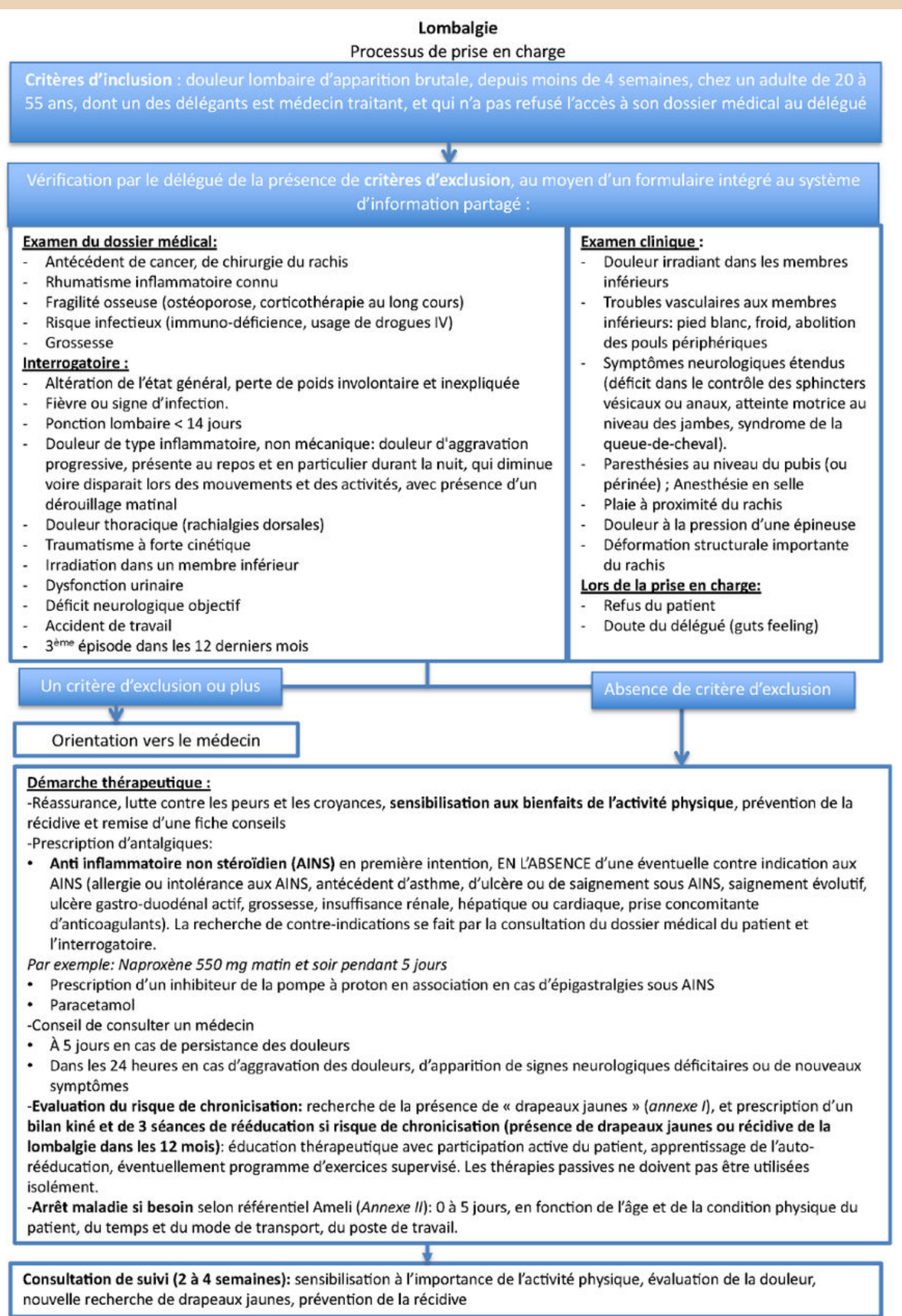
Quels types de protocoles (nationaux, locaux..) ?

- Douleur lombaire aiguë
- Traumatisme en torsion de la cheville

Formation de 10H du délégant au délégué et réévaluation

- Objectifs différents en fonction du protocole

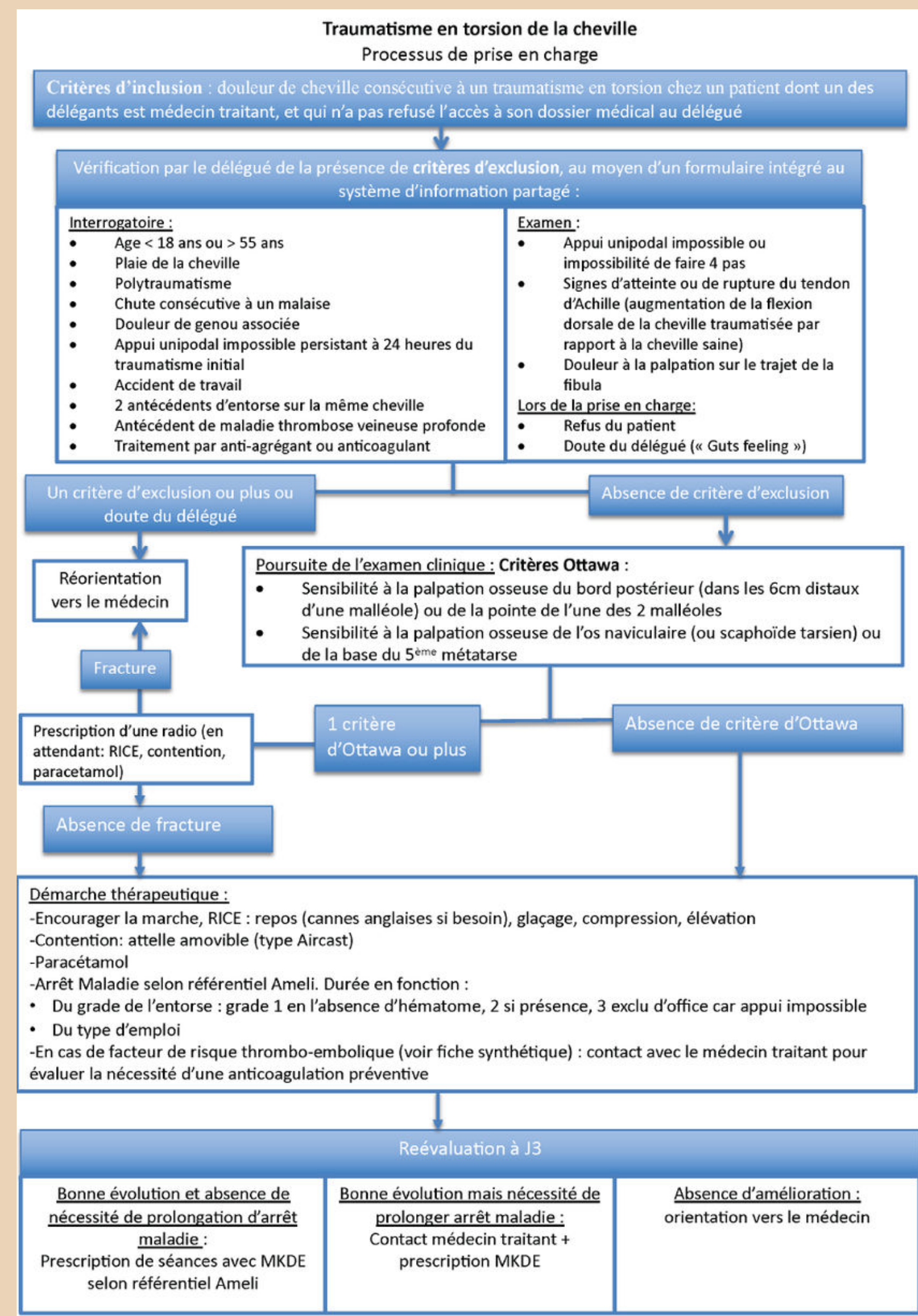




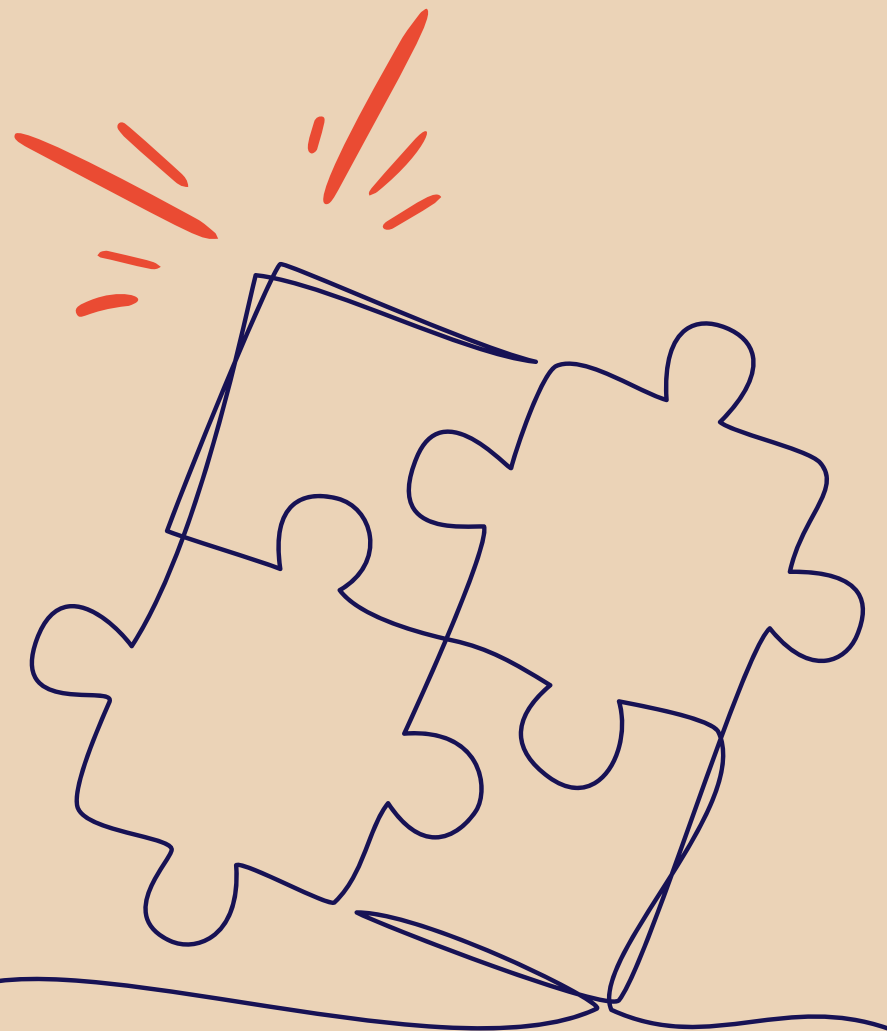
Arbres décisionnels



Critères et parcours propres à chaque protocole



Protocole de coopération en exercice coordonné



Quelle rémunération ?

- **Lombalgie**

25 € première consultation

20€ la deuxième

- **Entorse de cheville**

25€ première consultation

25€ la deuxième à J3



A partager entre le délégant et le délégué

Quelle étapes pour la mise en place ?

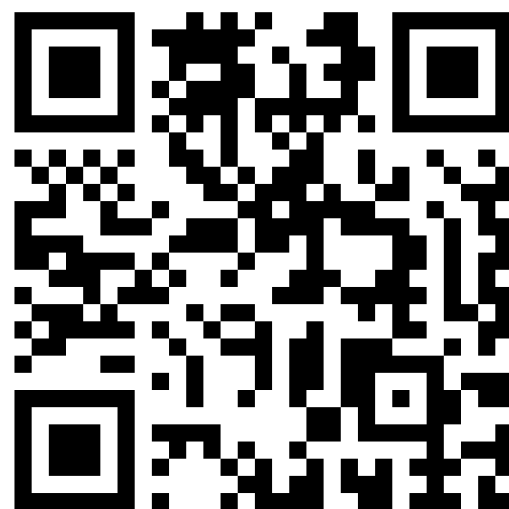
- Logiciel de partage d'information avec licence nominative
- Création équipe délégué / délégant
- Formation délégué / délégant
- Organisation des créneaux - lien avec le secrétariat
- Déclaration sur la plateforme
- Tableau de reporting (rémunération)
- Groupes de pratiques (tous les 3 mois)

Pour conclure..

Évaluez et aidez nous à améliorer
notre intervention (> 30 sec).



Retrouvez nos projets et outils sur
notre site internet :



**Merci à tous
de votre participation !**